

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

MARDI 15 AVRIL 2025

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 7 avril 2025 transmis par voie électronique le 9 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (17) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Nicolas DECORDE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (5) :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ,
Françoise ASSELIN a donné pouvoir à Brigitte MARTIN,
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Joël DECOUDRE,
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT,
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Fabienne SAGEOT

Etaient absents (7) :

Janine TROUDE,
Dana RADU,
Alexandre HANNIER,
Martine CORBUT,
Lukas SAWICKI,
Oumar FALL,
Carole VANDAL

2025-52

**BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024.**

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports et des Finances, et conseiller départemental donne lecture du compte administratif 2024 du budget principal « Ville », conforme au compte de gestion de la même année, et qui fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

CA 2024 – VILLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes (<i>Rappel CA 2023 : 8 916 519.61 €</i>)	9 295 307.18 €
Dépenses (<i>Rappel CA 2023 : 8 338 250.96 €</i>)	9 335 046.52 €
Résultats de l'exercice 2024 : Déficit	-39 739.34 €

Excédent 2023 reporté au BP 2024	1 318 508.35 €
Résultat de clôture de fonctionnement positif 2024	+ 1 278 769.01 €

CA 2024 – VILLE - SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes (<i>Rappel CA 2023 : 1 613 198.14 €</i>)	2 110 633.95 €
Dépenses (<i>Rappel CA 2023 : 1 632 955.97 €</i>)	1 633 763.64 €
Résultats de l'exercice 2024 : Excédent	476 870.31 €
Résultat négatif 2023 reporté au BP 2024	-472 740.06 €
Résultat de clôture d'investissement positif 2024	4 130.25 €

Résultat total de clôture de l'exercice 2024	+1 282 899.26 €
---	------------------------

CA 2024 – VILLE - SECTION D'INVESTISSEMENT - RAR	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	35 554.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	666 008.05 €
Résultat négatif des RAR 2024	-630 454.05 €

➤ **Détail des RAR 2024 en dépenses d'investissement :**

PROGRAMME DE TRAVAUX	RAR 2024 MONTANT
Plan local d'urbanisme – PLU – Espace Urba - Chap 20	9 100.00 €
Prog 573 – Travaux bâtiments communaux	44 471.88 €
Sanitaires cimetière – Mobilier urbain beaujolais – Chap 21	33 480.00 €
Coffret sécurité électrique cloches église – Biard Roy – Chap 21	2 133.00 €
Branchement électrique sanitaires cimetière - Enedis – Chap 21	1 658.88 €
Travaux supplémentaires loge Esp de Forges – JVN Renovation – Chap 21	7 200.00 €
Prog 601 – Réseaux divers – Actualisation SIG eaux pluviales – Expea - Chap 20	3 321.00 €
Prog 621 – Matériel ateliers – Scène mobile 30 m² - Altrad-Mefran – Chap 21	27 810.00 €
Prog 658 – SIER-SDE76	136 483.77 €
*Eclairage public – Rue du Torquesne – SDE76 – Chap 21	13 205.00 €
*Eclairage public – Rue du Pont Bain – SDE76 – Chap 21	2 090.00 €
*Enfouissement réseaux Imp Mare Anson – SDE76 – Chap 21	9 805.40 €
*Effacement réseaux et éclairage public Imp Mare Anson – SDE76 – Chap 21	23 205.04 €
*Eclairage public RD915 – Entrée de ville – SDE76 – Chap 21	3 433.33 €
*Eclairage public étang de l'Andelle – SDE76 – Chap 21	22 305.00 €
*Eclairage public place Brévière et parc M Lejeune – SDE76 – Chap 21	62 440.00 €
Prog 730 – Panneaux de signalisation	2 256.00 €
*Panneaux lumineux solaires entrée zone 30 Av des Sources – Signalfast – Chap 21	2 256.00 €
Prog 747 – Matériels informatiques	28 806.50 €
*Refonte site internet – Orange Business – Chap 20	8 885.76 €

*Lecteur de carte + microcarte PVE police – Logitud – Chap 21	720.00 €
*Switchs serveur – Orange service – Chap 21	4 219.62 €
*Casque audio – Bruneau – Chap 21	101.12 €
Logiciel état-civil – Logitud – Chap 21	6 720.00 €
Mission AMO Tom Conseil marché des systèmes d'impression – Chap 21	8 160.00 €
Prog 758 – Travaux VVF – Arrêt d'urgence – Cegelec SDEM – Chap 20	3 055.20 €
Prog 768 – Travaux lac de l'Andelle - Réfection des berges – SARL Revet TP – Chap 21	52 856.40 €
Prog 771 – Travaux de voirie – Accord cadre	183 410.89 €
*Honoraires AMO renouvellement accord cadre travaux voirie – Chap 20	10 620.00 €
*Aménagement paysager Av des Sources / rue J Hébertot – Artemis – Chap 21	1 200.00 €
*Aménagement paysager Av des Sources / rue J Hébertot – Odyssée végétale – Chap 21	1 800.00 €
*Canalisation eaux pluviales Bd de Sévigné – EBTP – Chap 21	22 453.01 €
*Enrobés rouge rue Lemarié - EBTP – Chap 21	31 454.52 €
*Enrobés trottoirs allée tour du lac de l'Andelle – Chap 21	13 352.75 €
*Réfection trottoirs rue Decaux et rue du Clos Normand – Chap 21	34 263.92 €
*Enrobés rouge trottoirs rue Godouet – Chap 21	34 139.66 €
*Enrobés rouge rue de la Libération – Chap 21	13 798.51 €
*Enrobés rouge trottoirs place des pavillons – Chap 21	20 328.52 €
Prog 772 – Médiathèque	45 545.00 €
*Honoraires maîtrise d'œuvre – Thibault Caroline – Chap 20	34 789.50 €
*Honoraires maîtrise d'œuvre – Sylvestre Eddy – Chap 20	5 613.30 €
*Honoraires maîtrise d'œuvre – Nov Elec Ingénierie – Chap 20	4 417.20 €
*Etude informatique – Leconte Thomas – Chap 20	725.00 €
Prog 775 – Espace de Forges	7 822.38 €
*Maîtrise d'œuvre création loge et bureau régisseur – Abcarchi – Chap 21	2 385.00 €
*Remplacement radiateur loge – Dalkia – Chap 21	5 437.38 €
Prog 776 – Acquisitions foncières	5 675.60 €
* Achat parcelle La Potinière AD72 – Safer – Chap 21	660.00 €
*Frais achat parcelle La Potinière AD 72 – SCP Muller – Chap 21	1 550.00 €
*Relevé topographique rétrocession parcelle AO290 – Abscise géomètre – Chap 21	3 465.60 €
Prog 778 – Matériels restauration scolaire et écoles	10 940.40 €
*Four mixte – Bonnet matériels – Chap 21	10 940.40 €
Prog 781 – Accueil de loisirs Le Fossé	66 682.19 €
*Honoraires maîtrise d'œuvre – G Maruitte – Chap 21	30 336.00 €
*Honoraires maîtrise d'œuvre – A2B Architecte – Chap 21	25 389.00 €
*Logiciel facturation cantine, accueil périscolaire et centre de loisirs – Arpège – Chap 21	8 934.00 €
*Mobiliier – Chap 21	2 023.19 €
Prog 782 – Démolition piscine communale H Duboscq	16 860.84 €
*Repérage amiante et plomb avant démolition – ADC Le Havre – Chap 20	1 032.00 €
*Relevé topographique bornage terrain piscine – Abscisse géomètre – Chap 20	3 112.80 €
*Honoraires maîtrise d'œuvre – Asla Ingénierie – Chap 21	10 704.00 €
*Suppression branchement électrique piscine – Enedis – Chap 21	2 012.04 €
Prog 783 – Construction piscine communale H Duboscq	20 910.00 €
*Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage – Noga – Chap 20	20 910.00 €
TOTAL RAR 2024 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	666 008.05 €

➤ **Détail des RAR 2024 en recettes d'investissement :**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2024 MONTANT
Subvention du Département – Réserve incendie dojo - Chap 13	<u>16 844.00 €</u>
Autres subventions d'équipement	<u>18 710.00 €</u>
Ludothèque école E Anne – Fonds d'innovation pédagogique Etat – Chap 13	5 180.00 €
Informatique centre de loisirs – CAF – Chap 13	8 330.00 €
Abri vélo – Alvéole Plus – Chap 13	5 200.88 €
TOTAL RAR 2024 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>35 554.00 €</u>

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire un président de séance qui sera chargé de faire adopter le compte administratif 2024 du budget principal « Ville », Madame la Maire devant quitter la salle du conseil au moment du vote.

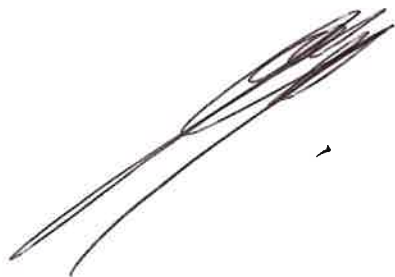
La commission des finances a examiné cette proposition d'adoption du compte administratif 2024 du budget principal « Ville », lors de sa séance du 8 avril 2025.

Madame la Maire ayant quitté la séance du conseil municipal, et sur proposition de Madame Martine BONINO, conseillère municipale, désignée présidente de séance chargée de faire adopter le compte administratif 2024, l'assemblée adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »), le compte administratif 2024 du budget principal « Ville », **joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique**, identique au compte de gestion du receveur-percepteur, et qui fait apparaître les résultats suivants :

- Pour la section d'exploitation, un excédent de clôture 2024 d'un montant de **1 278 769.01 €**.
- Pour la section d'investissement, un résultat positif 2024 de clôture d'un montant de **4 130.25 €** avant reprise des restes à réaliser, qui est ramené à **-626 323.80 €** après reprise de ces derniers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Brigitte MARTIN
Secrétaire de séance



Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 23 AVR. 2025

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.